

MANDAT DE LA COMMISSION SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION (CSI)

Conformément aux décisions prises lors du premier Conseil Mondial de CGLU à Sao Paulo, le Bureau Exécutif de CGLU s'est doté lors de sa deuxième session à Beijing de plusieurs nouvelles commissions et groupes de travail dans les différents domaines d'activités qui retiennent tout particulièrement son attention et requièrent une action coordonnée de l'ensemble de ses membres. C'est dans ce contexte que fut mis en place une « Commission sur la Société de l'Information (CSI) »

La transition d'une société industrielle vers une société de l'information est au cœur des mutations en cours et concernent en premier lieu les pouvoirs locaux. Ces derniers sont en effet les nouveaux points focaux du réseau global d'information et de communication qui se met en place. Il leur appartient de s'organiser et de veiller à ce que la société de l'information réponde aux exigences du développement et aux préoccupations citoyennes. Ils doivent dans ce contexte veiller au développement d'une société de l'information plus juste et plus équitable qui permette à chacun un libre accès aux savoirs et aux connaissances. A l'origine du premier Fonds mondial de Solidarité Numérique (FSN), ils ont proposé un nouveau mécanisme innovant de financement de nature à répondre concrètement à la fracture digitale.

La tenue du premier Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) à Genève en décembre 2003 fut l'occasion pour les pouvoirs locaux de faire entendre leur voix et d'adopter, pour la première fois dans l'histoire de la négociation internationale, une vision commune qui fut transmise aux représentants des Etats. La Déclaration de Lyon des villes et des pouvoirs locaux (5 décembre 2003) matérialise cet engagement des pouvoirs locaux d'assumer de nouvelles responsabilités dans le développement de la société de l'information.

Les prochaines échéances internationales, notamment le deuxième Sommet du Millénaire et la deuxième phase du SMSI à Tunis en novembre 2005 constituent de nouvelles opportunités pour les villes et les pouvoirs locaux de renforcer leur place et leur rôle dans le développement de la société de l'information.

C'est dans ce cadre que des représentants d'une quinzaine de pouvoirs locaux ont rédigé le texte d'une position commune qui fut ensuite endossé par le Conseil exécutif de CGLU en juin 2005 à Beijing.

LA COMMISSION SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION (CSI)

Dans un monde globalisé, interdépendant et agité, l'avenir peut être à la fois inquiétant et prometteur. La transition d'une société industrielle vers une société de l'information représente dans ce contexte un moment clé de notre évolution et fournit l'opportunité unique de repenser notre devenir et de dégager une vision commune et partagée de nos valeurs fondamentales. Pour évoluer en paix, nous devons reconnaître que nous formons une seule humanité dans une grande diversité de cultures et que nous partageons une destinée commune.

En ce sens, la diffusion des TIC contribuera à la construction d'une société de l'information transparente, soucieuse de promouvoir la diversité, la participation et la justice économique et sociale en veillant tout

particulièrement à une pleine égalité des sexes. Comme jamais auparavant dans l'histoire, l'émergence de la société de l'information nous invite à renouveler nos concepts de développement.

1. Objectifs de la CSI

Contribuer, à travers la promotion de la société de l'information, au développement durable de toutes les communautés et de tous les citoyens, sans exception (combler le fossé entre le Nord et le Sud), afin de lutter contre la marginalisation et déduire les disparités sociales.

2. Rôle de la CSI

La commission développera ses activités à travers deux axes d'action principales : l'une consacrée à la promotion d'un « agenda numérique local » et l'autre à la « solidarité numérique ».

2.1. Agenda numérique local

L'objectif du premier axe d'action est de promouvoir l'élaboration et la mise en place d'un « agenda numérique local » dans chaque ville et chaque région : *une stratégie spécifique pour le développement de la société de l'information en tant que projet partagé avec les citoyens, qui répond à leurs besoins et leurs aspirations, qui prend en compte les particularités socio-économiques, culturelles et institutionnelles de chaque ville et chaque région, et qui contribue au renforcement des politiques et actions de terrain en vue d'un développement durable.*

Champ d'action :

- Le développement d'une plateforme d'échanges entre villes et autorités locales afin d'identifier des mesures qui peuvent être mises en œuvre pour construire une société de l'information plus juste et plus solidaire. Des réseaux existants seront utilisés pour collecter des "bonnes pratiques" provenant de villes et autorités locales.
- Le développement d'une méthodologie et le soutien à la création des agendas numériques locaux.
- La mobilisation des autorités locales du monde entier, afin de développer la société de l'information de manière systématique et efficace, sur la base de la *Plateforme d'Echange d'Information et de Bonnes Pratiques*.

2.2. Solidarité numérique

L'objectif du deuxième axe d'action consiste en le renforcement du rôle des villes et des autorités locales en tant que maîtres d'œuvre et dans la gestion d'une société de l'information plus équitable.

Champ d'action :

- La promotion d'une vision et d'une dynamique commune des autorités locales, pour faciliter le développement d'une société de l'information plus équitable, basée, notamment sur les contributions de *l'Agence mondiale de la solidarité numérique* de Lyon.
- La promotion d'un engagement effectif des villes et de autorités locales dans la lutte contre la fracture numérique, notamment à travers le soutien au Fonds mondial de Solidarité Numérique (FSN) et à son mécanisme de financement innovant (le principe de Genève).

- La mobilisation des autorités locales du monde entier pour organiser une Conférence mondiale sur la solidarité numérique.

3. Programme de travail pour 2005/2006

- Coordination et préparation du 2ème Sommet Mondial des Villes et des Autorités Locales sur la Société de l'Information (Bilbao, 9-11 novembre 2005), avec l'objectif de mobiliser le plus grand nombre de villes et d'autorités locales du monde entier.
- Préparation de la Déclaration de Bilbao et du Plan d'Action des Villes et des Autorités locales pour 2005-2015.
- Développement d'une stratégie pour assurer la présence des Villes et des Autorités Locales lors de la 2^{ème} phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (Tunis, 16-18 novembre 2005).
- Développement de la position officielle des Villes et des Autorités Locales sur la Société de l'Information pour le Sommet du Millénaire + 5.
- Développement et suivi du Sommet de Bilbao.
- Contribution des autorités locales dans la perspective de l'organisation d'une Conférence Mondiale sur la Solidarité Numérique (fin 2006 / début 2007).
- Développement d'un concept général pour le 2ème Congrès de CGLU.
- Mise en œuvre du mécanisme de financement de la solidarité numérique, le "principe de Genève", par tous les membres de CGLU.

4. La structure de la CSI

Présidence : la Présidence de la Commission sur la Société de l'Information est assurée par le Maire de Genève, M. Christian Ferrazino. La *Commission comprend 4 vice-présidents, membres du Bureau exécutif du CGLU (Villes de Bilbao, Maputo, Quito et un représentant d'Asie).*

Le Secrétariat de la Commission sur la Société de l'Information est établi à Genève et travaillera étroitement avec le Secrétariat mondial de CGLU dans les deux domaines d'activités suivants:

- Le Secrétariat pour la solidarité numérique est assuré par la Ville de Genève, avec le soutien du Secrétariat du Fonds mondial de Solidarité Numérique.
- Le Secrétariat de l'agenda numérique local est assuré par la Ville de Bilbao, (Centre Global créé dans le cadre du programme de coopération décentralisé de l'UNITAR) à travers le Réseau des Régions IT4ALL sur la Société de l'Information.

Membres de la Commission: Membres individuels de CGLU, Villes et Autorités Locales, Membres associés de CGLU.

Observateurs: Représentants d'organisations internationales et d'associations engagés dans le développement de la Société de l'Information, ainsi que des représentants du secteur privé qui désirent contribuer à l'édification d'une Société de l'Information plus équitable.

